

Ville de Givet

Séance du mardi 22 juillet 2025

Ordre du Jour

A – FINANCES

- | | |
|--------------|---|
| 2025/07/78 - | Centre Socioculturel l'Alliance : approbation des comptes de l'exercice 2024. |
| 2025/07/79 - | Centre Socioculturel l'Alliance : budget 2025. |
| 2025/07/80 - | Centre Socioculturel l'Alliance : subvention de fonctionnement 2025. |

Ville de Givet

Séance du mardi 22 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi vingt-deux juillet à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, et après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Robert ITUCCI, Maire.

Cette nouvelle séance de Conseil Municipal fait suite à l'absence de quorum pour l'étude des questions 2025/07/78, 2025/07/79 et 2025/07/80 relatives au Centre Socioculturel l'Alliance, constatée lors du Conseil Municipal convoqué le jeudi 17 juillet 2025.

Etaient présents : Messieurs Dominique HAMAIDE, Alain PRESCLER, Madame Jennifer PÉCHEUX, Messieurs Antoine PÉTROTTI, Gérard DELATTE, Madame Frédérique CHABOT, Messieurs Claude GIGON, Claude WALLENDORFF, Mesdames Murielle KRANYEC, Isabelle FABRE, Monsieur Éric VISCARDY, Madame Carole AVRIL.

Absents excusés : Mesdames Angélique WAUTOT (pouvoir à Madame Murielle KRANYEC), Sylvie DIDIER, Sandrine LEMAIRE, Roseline MADDI, Messieurs Messaoud ALOUI, Christophe GENGOUX, Mesdames Pauline COPPÉ, Adélaïde MICHELET, Monsieur Sabri IDRISOU, Mesdames Amélia MOUSSAOUI, Delphine SANTIN-PIRET, Monsieur Éric SAUVETRE (pouvoir à Monsieur Éric VISCARDY), Madame Isabelle BLIGNY, Messieurs Raphaël SPYT, Antoine DI CARLO (pouvoir à Madame Isabelle FABRE), Madame Sabrina MOREL.

Mme Jennifer PEACHEUX est nommée secrétaire de séance.

M. Claude Wallendorff s'installe dans le public et non autour de l'hémicycle comme habituellement.

M. Itucci précise d'ores et déjà que MM. Hamaide, Pétrotti, Wallendorff, Gigon et Mme Pécheux, en qualité d'administrateurs du Centre Socioculturel l'Alliance, ne pourront prendre part ni au débat, ni au vote.

2025/07/78 - Centre Socioculturel l'Alliance : approbation des comptes de l'exercice 2024.

Le Maire expose que les comptes 2024 nous ont été transmis par le Président de l'Association. Le compte de résultat 2024 présente un déficit de 37 157,31 €.

En 2023, le résultat présentait un excédent de 17 416,70 €. Les comptes ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 13 juin 2025. Le total des capitaux propres de l'Association est de 10 330,42 € au 31 décembre 2024.

Pour mémoire, la subvention de la Ville s'est élevée à 195 585 €, hors charges supplétives (83 814,94 €), soit 32,52 % des recettes et 30,62 % des dépenses de l'association.

M. Delatte annonce au vu des documents fournis un déficit de 37 157,31 € pour 2024.

Dans un souci d'accompagnement et de soutien au Centre Socioculturel l'Alliance, Mme Fabre a souhaité poser quelques questions afin de mieux comprendre la situation financière présentée, et d'identifier les leviers possibles pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir.

1. Fonds propres à 10 000 €

Mme Fabre s'interroge sur la forte diminution des fonds propres, désormais réduits à 10 000 €. Elle alerte sur le fait qu'en cas de nouvelle année déficitaire, le Centre Socioculturel risquerait de ne plus disposer de fonds propres suffisants, mettant ainsi en péril sa viabilité financière. Elle souhaite connaître les causes précises de cette baisse et éviter d'inquiéter les financeurs tels que la CAF, ..., comme cela a eu lieu pour le centre social de Revin.

2. Prêt de 15 000 €

Elle demande à quoi est destiné le prêt contracté pour un montant de 15 000 € : s'agit-il de trésorerie ou pour l'achat d'un bien particulier.

3. Pertes sur créances irrécouvrables en charges exceptionnelles de 33 000 €

Mme Fabre souhaite savoir à quoi correspondent exactement les pertes enregistrées au titre des créances irrécouvrables.

Elle indique qu'il manque 33 000 € dans la trésorerie actuelle. Elle exprime sa préoccupation face à cette situation, et rappelle qu'elle agit avec bienveillance et dans un esprit de soutien, en précisant qu'elle ne souhaite pas que le centre ferme.

Mme Fabre interpelle directement M. Pétrotti, Président du Centre Socioculturel l'Alliance, afin d'obtenir des réponses précises à l'ensemble de ces questions.

En réponse, M. Hamaide indique que, en tant qu'administrateur, il n'est pas possible pour les membres du conseil d'administration de la structure de participer au débat ni d'apporter de réponses à ce stade.

M. Wallendorff confirme cette position.

M. Itucci prend acte des questions posées et s'engage à recueillir les éléments nécessaires pour y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

M. Viscardy déplore l'absence de réponses concrètes aux interrogations soulevées par Mme Fabre.

Mme Fabre note un montant de 24 000 € correspondant à des charges d'exploitation liées aux rémunérations d'intervenants extérieurs. Elle s'interroge sur la nature exacte de ces dépenses dans un budget contraint, surtout dans une structure déjà pourvue de salariés

permanents (animateurs, ...). Elle observe par ailleurs une hausse de 100 000 € des dépenses prévues dans le budget prévisionnel 2025 par rapport à 2024, ce qui l'interpelle. Elle souhaite comprendre ce qui justifie une telle augmentation dans un contexte déjà tendu financièrement.

M. Viscardy souhaite obtenir des explications concernant l'évolution du résultat, qui passe d'un excédent de 17 000 € à un déficit de 37 000 € l'année suivante, soit un écart de 54 000 € sur une seule année.

Il s'interroge sur les causes de ce déséquilibre : baisse des subventions, absentéisme important, manque de personnel, etc. Il souhaite savoir quelles mesures concrètes l'Alliance envisage de mettre en place pour faire face à ce déficit en 2025.

Selon lui, il est important de constater un déficit, mais il est encore plus essentiel de prendre des dispositions pour éviter que cela ne se reproduise.

M. Viscardy reconnaît que la situation n'est pas simple, mais rappelle qu'en tant que Conseiller Municipal, il a la responsabilité de valider les comptes de l'Alliance et qu'à ce titre, il est en droit de poser des questions.

M. Itucci partage ce point de vue et souligne qu'il ne s'agit pas de montants négligeables.

Mme Fabre rappelle que la Municipalité verse à l'Alliance une subvention de 280 000 €, charges supplétives comprises.

M. Viscardy s'interroge sur la nature de cette subvention : s'agit-il d'un montant ferme, accordé quelle que soit la situation, ou bien d'une subvention d'équilibre.

M. Itucci lui confirme qu'il s'agit bien d'une subvention de fonctionnement fixe, dont le montant est inchangé depuis plusieurs années.

M. Prescler, en sa qualité de responsable des Associations, relève dans le compte de résultat - à la ligne 613 200 - une charge liée à une location immobilière. Il souhaite savoir quel local est concerné, et suggère, si aucun local municipal n'est disponible, que la Ville puisse envisager une participation à ces frais, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres associations. Bien que le montant - 2 244,82 € - ne soit pas significatif dans le déficit global, cela pourrait constituer un soutien utile.

M. Itucci indique qu'il s'agit vraisemblablement d'un local loué auprès d'Espace Habitat, utilisé comme lieu de rencontre pour les habitants du quartier.

Mme Chabot le confirme, mais précise que la nécessité de maintenir ce local ne semble plus avérée et qu'il pourrait être rendu.

M. Itucci ajoute que cette location est ancienne.

M. Viscardy insiste sur l'importance de rechercher des pistes d'économie afin de réduire le déficit, tout en préservant la qualité du service rendu. Il prend pour exemple le plan de redressement qu'il a dû mener pour la SPL, soulignant qu'il ne s'agit pas d'une critique, mais d'une démarche de responsabilité en période difficile.

M. Prescler estime que l'Alliance pourrait se passer de ce local même s'il peut comprendre que celui-ci est destiné à éviter aux habitants du quartier de la Soie de devoir se rendre en centre-ville.

M. Viscardy partage cet avis dans une logique d'optimisation budgétaire.

M. Itucci abonde dans ce sens, en suggérant que, dans ce cas, on pourrait tout aussi bien envisager une location à Givet Notre-Dame.

M. Viscardy demande si des réponses précises seront apportées aux questions soulevées.

M. Itucci s'engage à faire un récapitulatif des interrogations afin de les transmettre à l'Alliance, et assure que des réponses seront données aux Conseillers Municipaux.

M. Viscardy remercie le Maire et indique qu'il souhaite, à l'avenir, continuer à agir dans un esprit de respect.

M. Itucci apprécie cette remarque, en soulignant qu'ils sont ici "entre adultes civilisés et responsables".

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Jennifer PECHEUX, Messieurs Antoine PETROTTI, Claude GIGON et Claude WALLENDORFF, membres du Conseil d'Administration de l'Alliance, ne participent ni au débat ni au vote ; 6 abstentions : Mesdames Frédérique CHABOT, Isabelle FABRE (avec pouvoir de Monsieur Antoine DI CARLO), Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE) et Madame Carole AVRIL] :

- **approuve** les comptes arrêtés du Centre Socioculturel "l'Alliance" pour l'exercice 2024.

2025/07/79 - Centre Socioculturel l'Alliance : budget 2025.

Le Maire expose que, la convention entre le Centre Socioculturel l'Alliance et la Ville, dispose que le budget de l'association doit être transmis à la Ville, pour être approuvé par le Conseil Municipal.

L'association nous a remis le projet de budget prévisionnel pour 2025. Celui-ci a été approuvé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2025.

Ce budget prend en compte une subvention de fonctionnement de la Ville d'un montant équivalent à 2024 soit 195 585 €. Cela correspond à la politique municipale de maintenir les subventions aux associations.

Le budget est équilibré à la somme de 692 291 € avec les charges supplétives estimées à 83 800 €, qui s'élevaient en 2024 à 83 814,94 €.

Mme Fabre fait état d'une augmentation des dépenses de 100 000 € par rapport au budget 2024. Elle souligne une hausse des charges de personnel ainsi que des subventions versées, et exprime son inquiétude quant à la situation financière de l'Association, estimant qu'il est nécessaire d'exercer une vigilance accrue et de renforcer l'accompagnement.

M. Delatte rappelle que la représentation des élus lors du dernier Conseil d'Administration témoigne d'un accompagnement attentif de l'Association. Il souligne que le budget a été voté et validé en Assemblée Générale, et précise qu'il s'agit ici d'une réflexion, non d'une critique.

Mme Fabre réagit en indiquant que, justement, les élus auraient dû s'interroger sur la situation financière. Le fait que le budget ait été accepté sans questionnement la perturbe, et elle exprime son souhait que M. Delatte ne prenne pas mal sa remarque.

M. Delatte réaffirme qu'il s'agissait simplement d'une constatation objective.

M. Viscardy annonce qu'il votera contre le budget présenté, non par opposition à l'Alliance, mais en raison du contenu du budget lui-même.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Jennifer PECHEUX, Messieurs Antoine PETROTTI, Claude GIGON et Claude WALLENDORFF, membres du Conseil d'Administration de l'Alliance, ne participent ni au débat ni au vote ; 3 contre : Madame Frédérique CHABOT, Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE) ; 5 abstentions : Mesdames Murielle KRANYEC (avec pouvoir de Madame Angélique WAUTOT), Isabelle FABRE (avec pouvoir de Monsieur Antoine DI CARLO), Carole AVRIL] :

- approuve le budget 2025 du centre Socioculturel l'Alliance pour l'exercice 2025.

2025/07/80 - Centre Socioculturel l'Alliance : subvention de fonctionnement 2025.

Le Maire expose que le Centre Socioculturel l'Alliance sollicite une subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 195 585 €.

Pour mémoire, un premier acompte d'un montant de 97 793 € a été attribué au Centre Socioculturel l'Alliance, au titre de 2025 par délibération n° 2024/12/83 du 23 décembre 2024.

M. Viscardy indique s'abstenir car la subvention est essentielle à l'Alliance.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, à la majorité [Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Jennifer PECHEUX, Messieurs Antoine PETROTTI, Claude GIGON et Claude WALLENDORFF, membres du Conseil d'Administration de l'Alliance, ne participent ni au débat ni au vote ; 2 abstentions : Monsieur Éric VISCARDY (avec pouvoir de Monsieur Éric SAUVETRE)], décide :

- **d'arrêter** la subvention 2025 de l'Alliance au montant de 195 585 €.

Robert ITUCCI

Dominique
HAMAIDE

Alain PRESCLER

Jennifer PÉCHEUX

Antoine PÉTROTTI

Gérard DELATTE

Frédérique
CHABOT

Claude GIGON

Claude
WALLENDORFF

Murielle KRANYEC

Isabelle FABRE

Éric VISCARDY

Carole AVRIL